

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 905

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, après le mot : « est », sont insérés les mots : « un pays dont le régime politique est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre la première phrase de l'article 1 plus claire. La France n'est pas un régime politique mais c'est avant tout un pays.